



Place Louis Rouzay  
72380 MONTBIZOT

-----  
**Tél. : 02.43.27.60.44**

**Fax : 02.43.27.86.03**

**Email : [sgeneral@mairiemontbizot.fr](mailto:sgeneral@mairiemontbizot.fr)**

## Convocation à la séance d'installation du conseil municipal

Cher (ou chère) collègue,

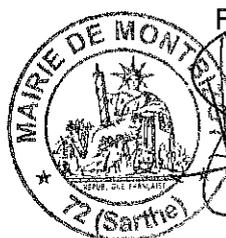
J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le :

**Mardi 26 mai 2020 à 20 heures 30** à la salle Polyvalente.

Je vous prie de participer à cette première séance de la mandature dont l'ordre du jour est le suivant :

- Installation du conseil municipal,
- Election du maire,
- Lecture de la chartre de l'élu local et distribution d'une copie aux conseillers municipaux,
- Détermination du nombre des adjoints,
- Election des adjoints au scrutin de liste,
- Délégation du Conseil Municipal au Maire,

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, cher (ou chère) collègue, en mes sentiments les meilleurs.



Fait à MONTBIZOT, le 18 mai 2020  
Le Maire,

Alain BESNIER

*\*Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 et notamment son article 9, le conseil municipal se réunira à la salle polyvalente afin de faciliter le respect des gestes « barrières » et des mesures de distanciation sociale. Conformément à l'avis du Conseil scientifique COVID-19, les règles sanitaires jointes à la présente convocation devront être respectées.*

*Dans ce contexte la séance se tiendra en présence du public en nombre limité.*

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).

(2) À la différence des trois points précédents, l'élection des délégués au sein d'organismes extérieurs (syndicats de communes, associations, ...) peut être inscrite à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.